

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 015-211502042-20230404-2023_026-DE



Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2023

Article 2313-1 du CGCT modifié par l'Art 107 de la Loi NOTRe

BUDGET PRIMITIF 2023

Budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire

Le budget est équilibré à 13 750 € grâce à l'excédent de fonctionnement et au FCTVA restant à percevoir au titre des travaux effectués en 2022.

Le budget de **fonctionnement** est voté à l'équilibre à 32 191,56 €. Il comprend la gestion courante du bâtiment (charges, entretien).